

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention **INTERPELLATION (Art.33 RCG)**

1^{er} signataire Delarze Madeleine

Signatures des cosignataires

Cosignataires Alliance de Gauche/Nathalie Cretton

Titre

Store ou écran amovible à la piscine des Perraires

Texte de l'intervention

Le bar de la piscine est un endroit idéal pour attendre son enfant. Il sert à patienter avant l'ouverture des portes des salles lors de conférence ou spectacle. Des apéritifs y sont servis et les tables installées sont aussi utilisées pour de petites assemblées.

Dans tous les cas, ce lieu est propice pour contempler la piscine et son eau bleue. De même il est facile de dénombrer les nageurs voire de reconnaître une personne; on peut se réjouir de voir les enfants s'ébattre mais aussi surprendre ces dames pendant leur cours d'aquagym ou encore les personnes de sport-handicap.

Aux heures officielles d'ouverture du bar et de la piscine, la responsable de la réception et la garde-bain doivent pouvoir avoir un œil sur l'ensemble du complexe. En revanche, en soirée, lors des différents cours et spécialement lors de manifestations côté bar, il serait bien légitime d'offrir la possibilité aux baigneurs de se séparer du regard du public.

Conclusion

De pouvoir observer des personnes en tenue de bain à tout moment est indélicat. L'installation d'un store ou écran amovible permettant de protéger les baigneurs

des regards lors de manifestations côté bar serait on ne peut plus judicieux et respecterait la pudeur de chacun.

Dans ce souci, nous soumettons au Conseil municipal cette interpellation et, dans les meilleurs délais, souhaitons recevoir une réponse officielle (art.33 RCG).

Avec nos sincères remerciements

Collombey-Muraz, le 1er juillet 2015

1^{er} signataire :



Chesse de groupe ADG
Lettmann

Reçu le 19.08.2015

